

Berne, le 2 décembre 2019

Session d'hiver 2019 : recommandations d'AvenirSocial

Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux,

Toutes nos félicitations pour votre élection au Conseil national !

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et nous représentons les intérêts des professionnel-le-s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maîtres et maîtresses socioprofessionnelles.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel-le-s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

En fin de compte, le travail social touche presque tous les domaines de la vie. C'est ce que nous voulons vous montrer à travers trois objets que vous traiterez lors de la session d'hiver. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

Initiative sur les soins infirmiers

L'initiative populaire « [Pour des soins infirmiers forts \(initiative sur les soins infirmiers\)](#) » figure à l'ordre du jour pour les séances des 16 et 17 décembre 2019. Elle demande à la Confédération et aux cantons d'assurer des soins infirmiers de qualité, en quantité suffisante et accessibles à tou-te-s. Pour cela il faut notamment former suffisamment de personnel infirmier.

Au sein des homes et des hôpitaux, il y a aussi des travailleurs et travailleuses sociales qui collaborent avec le personnel soignant. Si ce dernier dispose d'une bonne formation, la situation est gagnante pour tout le monde : cela permet une prise en charge complète, professionnelle et interdisciplinaire des patientes et des patients, tandis que les collaborateurs et collaboratrices peuvent s'appuyer sur des bases scientifiques et fondées.

Dans le domaine des soins, tout comme dans le travail social, la formation du personnel revêt une importance capitale. Pour ces motifs, AvenirSocial soutient la revendication de l'initiative.

Développement continu de l'AI

Parmi les bénéficiaires du travail social, beaucoup perçoivent des prestations de l'assurance-invalidité (AI), qui constitue un pilier central de la sécurité sociale en Suisse. Les travailleurs et travailleuses sociales jouent par ailleurs un rôle important dans la mise en œuvre de l'AI. Pour le [développement continu de l'AI](#), que vous traiterez le 10 décembre 2019, nous vous renvoyons donc à la [position de l'Alliance AI](#), que nous soutenons entièrement.

Service civil

Le 18 décembre 2019, vous discuterez la [loi sur le service civil](#). Dans de nombreux établissements qui accueillent des civilistes, ces derniers apportent leur soutien aux professionnel·le·s – par exemple dans les homes, les services de consultation ou les centres pour requérant·e·s d'asile. Augmenter les obstacles au service civil, comme le propose ce projet de modification, peut placer les organisations face à d'importants problèmes pratiques. Sachant que les civilistes ne peuvent en aucun cas occuper des postes destinés à du personnel formé, l'intervention actuelle s'oppose au droit à l'égalité de traitement de tous les conscrits.

Comme vous pouvez le constater, le travail social est un champ professionnel particulièrement vaste et, parfois, une seconde analyse est nécessaire pour reconnaître que des changements de loi peuvent avoir des conséquences sur le travail social, ses bénéficiaires et sur notre société.

Nous vous remercions de prendre en compte nos préoccupations et nous aurons le plaisir de vous transmettre nos recommandations aussi à l'avenir. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Annina Grob
Co-secrétaire générale

Tobias Bockstaller
Responsable études